



# Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*23076577\***

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut  
Division Charleroi

**02 JUIN 2023**

**Le Greffier**  
Greffé

N° d'entreprise : **0425 696 574**

**Nom**

(en entier) : **Minérale**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue des Aulniats, 202 - 6042 LODELINSART**

**Objet de l'acte : Nomination et renouvellement du mandat des administrateurs et du Commissaire**

Extrait du PV de l'Assemblée générale du 15 mai 2023

**5. Nomination + renouvellement mandat administrateur**

Le Conseil d'Administration du 21 avril 2023 a coopté Monsieur Stefan Slabbynck en remplacement de Monsieur Werner Annaert en tant qu'administrateur de la Société, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui décidera de la nomination définitive.

Les Actionnaires décident par la présente de nommer Monsieur Stefan Slabbynck en tant qu'administrateur pour une période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2029.

Monsieur Stefan Slabbynck exercera son mandat sans rémunération.

Le mandat de Philippe Tychon vient à échéance à la date des présentes décisions écrites. Les Actionnaires décident de renouveler le mandat de Philippe Tychon pour un terme de 6 ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2029.

Monsieur Philippe Tychon exercera son mandat sans rémunération.

Le mandat de Pieterjan Goedertier vient à échéance à la date des présentes décisions écrites. Les Actionnaires décident de renouveler le mandat de Pieterjan Goedertier pour un terme de 6 ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2029.

Monsieur Pieterjan Goedertier exercera son mandat sans rémunération.

**6. Renouvellement mandat commissaire**

Le mandat du Commissaire Ernst & Young, réviseur d'entreprises, représenté par Monsieur Christoph Oris, vient à échéance à la date des présentes décisions écrites.

Les Actionnaires décident de renouveler le mandat du commissaire de la Société, à savoir, Ernst & Young, Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à 1831 Diegem, Kleetlaan, représentée par Monsieur Christoph Oris pour un terme de 3 ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires de 2026.

Les émoluments du commissaire sont fixés à 18.684 € par an, indexés.

Alexandre HALBRECQ

General Manager - Gestionnaire journalier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/06/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).